

Section Régionale de la **Cour d'Appel de Paris**

Pauvre « Bob »

Nous écrivions vendredi, dans notre déclaration liminaire au CHSCT de Seine-Saint-Denis, que « Dans les services judiciaires, il n'y a plus aucun dialogue avec les autorités locales, alors que les sujets ne manquent pas [...] à tel point que, désormais, les seuls interlocuteurs « valables » pour nous, et surtout pour les collèques au regard du mépris grandissant à leur égard, se trouvent au niveau régional ou national... »

Une nouvelle illustration est venue à la lecture de la presse du mercredi, en l'occurence Le Canard enchaîné de ce 2 octobre:



A aucun moment, nous n'avons été avisés d'une telle situation!

Pendant le même temps, la ministre, son cabinet, jusqu'aux chefs de juridiction de « Bob », sont dans l'obsession délirante de créer une chambre correctionnelle supplémentaire !?

« Et nous ne sommes pas attractifs... », ose dire la PR...

Nécessairement, quand on cherche à ajouter des charges de travail supplémentaire, cette fameuse chambre correctionnelle, alors qu'on est incapable d'assurer l'activité courante, le résultat sera un épuisement professionnel qui ne pourra que faire fuir tout être humain normalement constitué!

Comme si ce n'était pas suffisant, il aura fallu qu'une nouvelle direction RH (soit disant Ressources **Humaines**) fasse des ravages depuis le début d'année. A ce stade, nous ne pouvons que parler de nocivité catastrophique, c'en est déshonorant pour les fonctions de directeur des services de greffe!

Mél : Synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : http://cgt-justice.fr

D. S.

Ainsi, selon cette « RH », il n'existerait pas de textes interdisant de travailler plus de 8 jours consécutifs !?

Déjà que la journée de 8 heures, conquête sociale de la CGT en 1919, est trop rarement respectée, sans que la direction ne cherche à aucun moment à régler le problème (cf audiences tardives ou collègues qui essaient de rester à jour au risque, plus que réel, de n'être pas payés de ces heures « badgeuses »).

Enfin, s'ajoute à tout cela (hé oui, ce n'est jamais fini!), un manque de respect certain des organisations syndicales, à tout le moins celle que nous représentons.

Le 3 octobre, en milieu de journée, nous sommes convoqué-es pour une réunion en fin de matinée... le 4 octobre. Et cela sans fournir de document de travail !

Et, après tant d'années d'attente et de demandes, de patience aussi, nous parlerons désormais d'entrave à l'exercice des droits syndicaux, la violation de lois tout autant que de règlements étant suffisamment répétée, aucun local distinct n'étant à ce jour mis à notre disposition.

Il serait temps que les changements au TGI de Bobigny ne se fassent plus au détriment des agents et des usagers et que ceux-ci soient enfin entendus.

La CGT continuera à s'y employer!

A Montdidier, le 8 octobre 2019

Mél : Synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : http://cgt-justice.fr